

FORMULAIRE DE SIGNALEMENT D'UNE ALERTE ETHIQUE

Avant de compléter ce formulaire, veuillez consulter [la procédure de recueil et de traitement des signalements](#) sur le site www.ain.fr.

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'ALERTE

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Courriel personnel :

Numéro de téléphone personnel :

Fonction :

Je demande à recevoir l'accusé de réception de mon signalement, et toute correspondance relative au traitement de celui-ci (suite de l'instruction ; clôture de la procédure ; ...) [cocher la case et compléter]

Par courrier postal

- mon adresse personnelle :

.....
.....
.....

Par courrier électronique

- mon adresse email personnelle :@.....

Les coordonnées ont pour stricte finalité le traitement de l'alerte par le référent, afin de permettre le cas échéant tout contact ultérieur à la saisine. Vous avez néanmoins la possibilité d'émettre un signalement anonyme, auquel cas l'information sur les suites données au signalement ne pourront pas vous être communiquées.

CONTEXTE DE L'ALERTE (facultatif – vous pouvez demander de l'aide au référent alerte afin de vous aider à identifier le contexte de l'alerte)

Votre alerte concerne (cochez la case correspondante) :

Des informations susceptibles de relever de la loi Sapin 2 :

- des informations portant sur un crime, un délit,
- des informations portant sur une menace ou un préjudice pour l'intérêt général,
- des informations portant sur une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement,
- des informations portant sur une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

Il n'est pas nécessaire que vous ayez eu personnellement connaissance des informations dans le contexte professionnel. Un lanceur d'alerte peut signaler des faits qui lui ont été rapportés.

Les faits dénoncés pourront porter sur "des informations" sur un crime, un délit ou des violations du droit mais aussi sur des "tentatives de dissimulation" de ces violations.

- Des faits susceptibles de constituer un conflit d'intérêts :** toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions de l'agent public.

DESCRIPTION DU SIGNALEMENT

Quelle est la situation dont vous souhaitez alerter le référent alerte ?

Exposé et description des faits (avec date des faits, le lieu et les personnes en cause le cas échéant).

Pensez à joindre toute information ou tout document, quel que soit leur forme ou leur support, de nature à étayer votre signalement.

TRANSMISSION DU SIGNALEMENT

Le présent formulaire est à envoyer :

- par l'envoi d'un **email** à l'adresse suivante : **deontologie@ain.fr**
- par **courrier**, sous enveloppe fermée (un envoi en recommandé avec accusé de réception est conseillé) à l'adresse postale suivante, complétée de la mention « **confidentiel – ne pas ouvrir** » :

***Collège de Déontologie
10 rue Pavé d'Amour
01006 Bourg-en-Bresse CEDEX***

Pour obtenir plus d'informations, il est également possible de contacter le référent alerte par téléphone, au numéro suivant, les jours ouvrables et aux horaires suivants : (9h-16h), au 04.74.22.98.47.

SUITE DU SIGNALEMENT

Un accusé de réception vous sera délivré à réception de la présente, **sous 7 jours**.

La recevabilité de votre saisine sera examinée, et vous serez informé en cas d'irrecevabilité.

Si le signalement est recevable, le référent instruit l'alerte ; il informe l'auteur du signalement des mesures mises en œuvre dans un **déla** de **trois mois**, sauf circonstances particulières nécessitant un allongement de ce délai, dont l'auteur du signalement est alors informé.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de ce formulaire, le collège de déontologie collecte et traite des données à caractère personnel afin d'examiner les alertes et signalements qui lui sont soumis. Ce traitement se fait sur la base du respect d'une obligation légale.

Ces données sont transmises aux membres du collège de déontologie, tenus à une obligation de discrétion et de secret professionnel.

Les données sont conservées pendant le traitement de la demande. Si celle-ci est irrecevable, elles sont détruites sans délai. Si la demande est recevable, les données sont détruites ou rendues anonymes dans le délai maximum de deux mois suivant la clôture du dossier.

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données personnelles vous concernant, la rectification ou la limitation du traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement, vous pouvez contacter le collège de déontologie à l'adresse suivante : deontologie@ain.fr. Vous pouvez également vous adresser au délégué à la protection des données personnelles du Département de l'Ain (dpo@ain.fr).

Si vous estimez, après avoir contacté le collège de déontologie et le délégué à la protection des données personnelles, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et agir sans contrepartie financière directe et de bonne foi.

Fait le

Signature du signalant :